



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5224

Opérations n° 60020589 « ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 », n° 60020591 « mise aux normes sanitaires et hygiène 2015-2020 », n° 60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 », n° 60020590 « rénovation des cours d'écoles 2015-2020 », n° 60020595 « réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020 » - Adaptation du montant de ces opérations et affectation complémentaire d'une partie des autorisations de programmes 2015-2 et 2015-3, programme 00006, autorisation de programme 2015-1, programme 20006

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5224 - OPERATIONS N° 60020589 « OUVERTURES DE CLASSES ET AMENAGEMENTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES EXISTANTS 2015-2020 », N° 60020591 « MISE AUX NORMES SANITAIRES ET HYGIENE 2015-2020 », N° 60020592 « SECURITE ANTI-INTRUSION DANS LES GROUPES SCOLAIRES 2015-2020 », N° 60020590 « RENOVATION DES COURS D'ECOLES 2015-2020 », N° 60020595 « REHABILITATION, MOBILIER ET TRANSFORMATION EN SELF-SERVICE PETITS TRAVAUX 2015-2020 » - ADAPTATION DU MONTANT DE CES OPERATIONS ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2015-2 ET 2015-3, PROGRAMME 00006, AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 20006 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour accueillir les plus de 38 000 enfants scolarisés dans les écoles publiques lyonnaises, la Ville de Lyon dispose d'un patrimoine conséquent (204 écoles, près de 1 500 classes, 128 restaurants scolaires) qu'il convient d'adapter, d'entretenir et de rénover. Outre les constructions d'écoles neuves, qui font l'objet d'opérations individualisées, ces interventions sur le patrimoine sont axées sur cinq thématiques :

- ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants ;
- mise aux normes des sanitaires et hygiène ;
- sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires ;
- rénovation des cours d'écoles ;
- réhabilitation, mobilier et transformation en self-service, petits travaux.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend un projet pour chacune des cinq thématiques listées.

Par délibération n° 2015/1452 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé :

- la poursuite des opérations liées aux projets :
 - n° 60020589 « ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » ;
 - n° 60020591 « mise aux normes sanitaires et hygiène 2015- 2020 » ;
 - n° 60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 » ;
 - n° 60020590 « rénovation des cours d'école 2015-2020 » ;
- le lancement de l'opération n° 60020595 « réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020 ».

Par délibération n° 2016/2560 du 14 novembre 2016, vous avez approuvé l'augmentation de l'opération n° 60020589 « ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-3 « aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006, n° 2015-1 « conservation patrimoine scolaire 2015-2020 », programme 20006 et n° 2015-2 « aménagement et mobiliers restaurants scolaires 2015-2020 », programme 00006.

Sur 2015-2018, plus de 7,1 millions d'euros ont été investis dans les écoles sur ces cinq thématiques. En 2019, près de 1,5 millions d'euros seront de nouveau investis. Ainsi, fin 2019, les cinq enveloppes thématiques seront soit épuisées soit à des niveaux insuffisants pour réaliser les opérations nécessaires en 2020. En effet, la croissance des effectifs scolaires a été très importante sur la période 2015-2019 (entre 1% et 2% par an), et elle devrait se poursuivre sur les prochaines années. De plus, des mesures nationales ont eu un impact majeur sur le besoin d'adaptation bâtementaire, en particulier :

- le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) et Réseaux d'Education Prioritaire renforcé (REP+) entre 2017 et 2019 a nécessité la création de plus de 80 espaces classes supplémentaires en trois ans (aménagement en classes de locaux disponibles, transformation de salles d'activités en classes, pose de modulaires). Le Gouvernement a annoncé la poursuite de cette mesure sur 2020-2022 avec le dédoublement des classes de grande section de maternelle dans les écoles de REP et REP+ et la limitation à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1 dans les écoles ordinaires ;
- le renforcement des mesures de sécurité dans les écoles, suite aux attentats de 2015-2016. Il est à noter que la Ville de Lyon sollicite par ailleurs le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour contribuer au financement de certaines opérations éligibles.

De plus, la Ville de Lyon souhaite poursuivre ses efforts en matière de rénovation des sanitaires, des cours et des restaurants scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé d'adapter les montants des opérations suivantes :

- N° 60020589 « ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » :

Le nombre d'enfants scolarisés sur la Ville de Lyon augmente chaque année. Les prévisions démographiques confirment la poursuite de cette croissance.

Cette croissance et la directive concernant les dédoublements de classes CP et CE1 dans les écoles en REP et REP+ entraînent une augmentation du nombre d'ouvertures de classes. En 2020, sera également à prendre en considération les mesures annoncées par le Gouvernement : dédoublements des grandes sections de maternelle dans les écoles en REP et REP+ et limitation des effectifs à 24 élèves par classe dans les écoles ordinaires.

Lors de la prochaine rentrée scolaire les ouvertures de classes vont nécessiter la poursuite de travaux et de dotations en mobiliers. Hors montant supplémentaire, il restera 150 000 euros pour 2020 sur l'enveloppe. Ce montant ne permet pas de faire la rentrée scolaire de septembre 2020. Le besoin est estimé à environ 750 000 euros pour l'année 2020 dont environ 300 000 euros pour les travaux, 250 000 euros pour les équipements informatiques (dont 76 000 euros pour les tableaux numériques interactifs) et 200 000 euros pour le mobilier.

Le besoin complémentaire s'élève à 600 000 euros. L'opération passe de 2 950 000 euros à 3 550 000 euros.

- N° 60020591 « mise aux normes sanitaires et hygiène 2015-2020 » :

Cette opération prévoit l'hygiène des espaces extérieurs avec notamment la protection contre les pigeons et la mise aux normes des sanitaires. Des opérations indispensables restent à mettre en œuvre, tels que les sanitaires en maternelle (exemples : écoles J. Zay, Meynis, V. Hugo) et les sanitaires de cours en élémentaire (exemples : écoles G. Lapierre, A. Fournier, Les Fougères).

Le besoin complémentaire s'élève à 400 000 euros. Le montant de l'opération passe de 2 000 000 euros à 2 400 000 euros.

- N°60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 » :

Cette opération prévoit tous les travaux nécessaires à la sécurité anti-intrusion notamment les interventions concernant les clôtures, la visiophonie, les alarmes, les organigrammes, les contrôles d'accès. Au regard des directives relatives au volet « intrusion attentat » du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) à mettre en application dans les écoles, cette opération est prioritaire et doit se poursuivre.

Le besoin complémentaire s'élève à 300 000 euros. Le montant de l'opération passe de 2 044 675 euros à 2 344 675 euros.

Pour mémoire, au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), il a été attribué en septembre 2017 une subvention d'un montant de 165 695 euros et une seconde en juin 2018 d'un montant de 130 528 euros pour la mise en œuvre d'actions de sécurisation.

- N° 60020590 « rénovation des cours d'école 2015-2020 » :

Un certain nombre de cours d'écoles sont en mauvais état et peuvent générer des incidents, elles nécessitent des travaux de mise en sécurité qui peuvent inclure également une dimension pédagogique. L'enveloppe est épuisée et certaines cours ont besoin de travaux de sécurisation urgents (exemples : les cours des écoles C. Péguy, M. Pagnol, Les Anémones).

Le besoin complémentaire s'élève à 400 000 euros. Le montant de l'opération passe de 1 059 000 euros à 1 459 000 euros.

- N° 60020595 « réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020 » :

Cette opération prévoit :

- la rénovation, la mise aux normes et la transformation en self-service des restaurants ;
- la rénovation, la mise aux normes des restaurants des maternelles isolées.

Cette opération est à poursuivre, des restaurants d'écoles maternelles restent à mettre aux normes et une partie des équipements techniques des restaurants est à remplacer. Ces remplacements nécessitent des adaptations de locaux, financés par l'opération n° 60020595. L'enveloppe est épuisée en 2019. Hors financement complémentaire, aucune opération ne pourra être engagée sur 2020. Or des interventions sont nécessaires sur plusieurs sites (exemples : écoles M. Siraud, Les Battières, J. Michelet, Gilbert, L. Mourguet, J. Zay).

Le besoin complémentaire s'élève à 400 000 euros. Le montant de l'opération passe de 888 000 euros à 1 288 000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1452 du 28 septembre 2015, n° 2018/3813 du 28 mai 2018 et n° 2018/4006 du 2 juillet 2018 ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant des opérations n° 60020589 « ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 », n° 60020591 « mise aux normes sanitaires et hygiène 2015-2020 », n° 60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 », n° 60020590 « rénovation des cours d'école 2015-2020 » et n° 60020595 « réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020 » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation complémentaire d'une partie de leurs autorisations de programmes respectives n° 00006/2015-3, n° 20006/2015-1 et n° 00006/2015-2.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00006, AP n° 2015-3 et AP 2015-2, et le programme 20006, AP n° 2015-1, sur les opérations numéros 60020589, 60020591, 60020592, 60020590, 60020595 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 211, 212, 213 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

| Opération | Déjà réalisé | 2019 | 2020 |
|------------------|---------------------|------------------|------------------|
| 60020589 | 2 148 793,19 euros | 500 000 euros | 901 206,81 euros |
| 60020591 | 1 826 643,26 euros | 162 690,55 euros | 410 666,15 euros |
| 60020592 | 1 117 812,04 euros | 624 492,61 euros | 602 370,35 euros |
| 60020590 | 920 722,34 euros | 138 000 euros | 400 000,66 euros |
| 60020595 | 776 101,29 euros | 111 898,71 euros | 400 000 euros |

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL